

Carriérois

Journal d'information municipale - Saint-Marc-des-Carières

NO. 158 | MAI 2024



PAGE 11

SOMMAIRE

Pour nous rejoindre : 2
Prochaine tombée : 2
Le mot du Maire : 3
Résumé de la séance du conseil : 4
Information municipale : 5-6-7
Vie communautaire : 8-9
Service des loisirs et de la culture : 10-11-12



Saint-Marc-
des-Carières



Saint-Marc- des-Carières

De service, de nature

**965, boulevard Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0**

418-268-3862

Télécopieur : 418-268-8776

Site internet : www.villestmarc.com

Facebook administration: Ville SaintMarcdescarrieres

Facebook Loisirs: Loisirs Saintmarcdescarrieres

Facebook Spectacles: Ville stmarcdescarrieres

Horaires du bureau municipal :

Lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

le vendredi de 9h00 à 12h00

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

[https://st-marc-des-carières.qc.ca/fr/ma-ville/
administration/commentaires-et-suggestions](https://st-marc-des-carières.qc.ca/fr/ma-ville/administration/commentaires-et-suggestions)

POUR NOUS JOINDRE

Marc-Eddy Jonathas

Directeur général / Greffier
/Très.
dg@villestmarc.com

Mathieu Bergeron

Coordonnateur culturel et vie
communautaire
infoculture@villestmarc.com

Marlène Gobeil

Comptabilité / Greffe
info@villestmarc.com

Stéphane Laroche

Directeur des travaux publics
voirie@villestmarc.com

Manon Paquet

Service à la clientèle / Taxes
taxation@villestmarc.com

Fanny Fortier-Fradette

Inspecteur en urbanisme
urbadev@villestmarc.com

Brigitte Huot

Loisirs et culture /
Communications
info Loisirs@villestmarc.com

Richard Thibault

Directeur service d'incendie
incendie@villestmarc.com

Etienne Bouillon Begin

Coordonnateur aux sports
loisirs@villestmarc.com

LE CONSEIL MUNICIPAL

MARYON LECLERC, MAIRE

Claire Dussault

Conseillère au siège #1

Claude Groleau

Conseiller au siège #2

Carol Denis

Conseiller au siège #3

Élodie Brochu

Conseillère au siège #4

Mario Tessier

Conseiller au siège #5

Mario Paquet

Conseiller au siège #6

Pour les rejoindre communiquez au 418-268-3862
ou à info@villestmarc.com

RÉUNION DU CONSEIL: Le **2^e mardi** du mois à
20h00 au **centre communautaire et culturel**

PERMIS

DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, DE RÉPARATION

Veuillez prendre un rendez-vous en téléphonant à la Ville
ou encore en remplissant un formulaire de demande de
permis que vous trouverez sur le site internet de la Ville
sous l'onglet citoyens/service d'urbanisme.

Horaires: Lundi au vendredi
418-268-3862 poste 21

PERMIS DE FEU 418-326-4678

BIBLIOTHÈQUE 418-268-3561 poste 3862

PISCINE - GYMNASÉ 418-268-3561 poste 3148

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Location de salles : Remplir le formulaire sur le site
Internet www.villestmarc.com/

URGENCE

TRAVAUX PUBLICS

Pour toute urgence concernant les travaux publics, vous
pouvez composer le 418-268-5535.

DATE DE TOMBÉE du Carriérois

Date de tombée de la prochaine parution : 7 JUIN

Parution et livraison: 26 JUIN



BIBLIOTHÈQUE

Comme vous avez pu être informé par certains médias sociaux, la Ville a doté la bibliothèque d'un nouveau logiciel pour la maintenance et l'information aux utilisateurs. Merci à madame Irma Gauthier et à toute son équipe, de prendre en charge cette activité très importante pour une municipalité comme la nôtre.

15h30 à 21h30. À suivre.

Voici les activités communautaires et culturelles de juin : 1er juin = fête du voisinage 14 juin = lave-auto à la caserne : pour le local des jeunes 28 juin = spectacle d'été : RAMMSTIME

ROUTE DES SOURCE

C'est avec stupéfaction que nous avons reçu, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la faune et des parcs, un avis de contribution de 117 518,73 \$ à payer pour les activités nécessaires à la réalisation du projet de stabilisation d'un tronçon de la rivière Sainte-Anne comportant des travaux de remblai et de déblai affectant un milieu humide et hydrique sur une superficie de 4 179 mètres carrés.

De plus, la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement. Si nous ne payons pas, avant le 23 mai 2024, le ministère pourrait refuser de délivrer l'autorisation demandée.

Imaginez-vous donc que cette contribution conditionnelle sera versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

LE CHALET

Samedi le 20 avril a eu lieu un exercice de financement pour le chalet avec un souper spaghetti. Il y avait une trentaine de personnes présentes. Nous avons amassé 600 \$ de profit durant le souper plus un chèque de Machitech de 250 \$, donc un total de 850 \$ en argent pour les activités. Je remercie Mathieu, Mireille Da Silva et ses collaborateurs (trices) et principalement les jeunes qui ont travaillé à cette activité qui sera sûrement renouvelée. Autres détails : Entre 60 et 70 jeunes par semaine fréquentent le Chalet. Nous avons progressé, au début c'était de 15 à 30 jeunes par semaine ! Voici les heures d'ouverture : Lundi, mercredi, jeudi de 11h à 14h = 9h (les midis c'est un ajout gagnant); Jeudi et samedi soir de 18h à 22h = 8h. Ouvert 17h par semaine pour le moment. Cet été : Du 25 juin au 28 août Selon le sondage des besoins réalisés auprès des jeunes Lundi, mardi, mercredi de

SPORTS ET LOISIRS

- Fête du voisinage;
- Gala de lutte de l'école sur notre stationnement (7 et 8 juin pour le 50ème anniversaire de l'école secondaire);
- Camp de jour (début 25 juin);
- Spectacle extérieur, hommage à Rammstime;
- Club de marche;
- Cours de loisirs : o step-cardio et mise en forme pour tous;
- Cours d'éducation physique dans l'aréna (dalle de béton);
- Partie des Celtics (soccer);
- L'ensemble des plateaux sportifs en utilisation libre (tennis, volley-ball, parc de la poste, pump-track, skate park, basket, hockey de rue) Jeux d'eau (ouverture fin mai)



FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET FÊTE DU CANADA

Prenez note que les bureaux municipaux seront fermés les lundis 24 juin et 1er juillet.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

ABRÉGÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2024

- Le Conseil adopte le règlement no 251-03-2024 modifiant le Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 251-02-2022 afin d'y ajouter des clauses techniques générales.
- Un avis est donné qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de remplacer la zone résidentielle de moyenne densité Rb-5 par la nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-13.
- Le Conseil adopte le projet #1 du règlement #312-51-2024 modifiant le Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de remplacer la zone résidentielle de moyenne densité Rb-5 par la nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-13.
- Un avis est donné qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 afin de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité de part et d'autre de l'avenue Rodrigue et d'une portion de la rue de la Station.
- Le Conseil adopte le projet du règlement #308-22-2024 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme #308-00-2012 afin de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité de part et d'autre de l'avenue Rodrigue et d'une portion de la rue de la Station.
- Un avis est donné qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin d'augmenter le nombre de logements autorisé dans les résidences de la zone Mb-10 et de modifier la limite entre les zones Mb-10 et Pa-4.
- Le Conseil adopte le projet #1 du règlement #312-52-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin d'augmenter le nombre de logements autorisé dans les résidences de la zone Mb-10 et de modifier la limite entre les zones Mb-10 et Pa-4.
- Un avis est donné qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 afin de revoir la délimitation entre l'aire d'affectation résidentielle et commerciale et l'aire d'affectation publique et institutionnelle au niveau des lots 3 233 914 et 3 233 915 du cadastre du Québec.
- Le Conseil adopte le projet du règlement #308-23-2024 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme #308-00-2012 afin de revoir la délimitation entre l'aire d'affectation résidentielle et commerciale et l'aire d'affectation publique et institutionnelle au niveau des lots 3 233 914 et 3 233 915 du cadastre du Québec.
- Un avis est donné qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 311-00-2012 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives au lotissement dans la future zone Rc-13.
- Le Conseil adopte le projet du règlement #311-03-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 311-00-2012 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives au lotissement dans la future zone Rc-13.
- Le Conseil accepte la soumission de l'entreprise Lavage 9 vies pour le lavage des vitres à l'Hôtel de ville, du Centre communautaire et culturel, le Poste relais et Maison des jeunes pour un montant total de 989,\$ taxes en sus.
- Le Conseil accepte la nouvelle politique de civilité et sera révisée tous les cinq ans, en janvier et abroge la politique datant de 2010.
- Messieurs Richard Thibault et Keven Leduc sont autorisés à participer à ce congrès 2024 et 50% des frais seront partagés avec la municipalité de Saint-Alban.
- Le Conseil accepte la proposition 2024 de monsieur Steven Welsh pour le traitement des parterres de pelouse au montant de 2 529,60 \$ taxes en sus.

- Le Conseil accepte la proposition des Entreprises Tréma au montant de 20 100,53 \$, taxes en sus, pour 3 ans soit 2024 à 2026 pour le nettoyage des voies publiques.
- Le conseil accepte le texte de l'entente relative à la construction, à l'occupation et à l'exploitation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales pour fins publiques sur les terres de Graymont.
- Le Conseil de la ville de Saint-Marc-des-Carières autorise le maire et le directeur général/greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Ville tout document visant la modification de l'entente intermunicipale en cours et que la ville de Saint-Raymond devienne l'organisme municipal responsable de l'entente.
- Le Conseil autorise un deuxième projet particulier visant l'immeuble industriel situé au 585 de l'avenue Principale à savoir sa conversion en logements locatifs.
- Le Conseil accorde la dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul latérale sud-ouest du bâtiment principal qui est de 1,5 mètre, alors que la marge de recul latérale minimale est fixée à 2 mètres dans la zone Ra-9 sur le lot 3 234 384.
- Le Conseil accorde la dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un nouveau cabanon situé à 0,34 mètre de la ligne latérale nord-est et à 0,25 mètre du bâtiment principal, alors que les distances minimales requises sont respectivement de 1 mètre d'une ligne latérale, de 2 mètres du bâtiment principal et de 60 centimètres par rapport à une ligne de terrain dans le cas de la projection verticale des avant-toits et de toute saillie sur le lot 3 234 220.
- Le Conseil permet au Relais pour la vie de la région de Portneuf de faire la promotion de leurs activités et de procéder à une collecte de fonds sur l'intersection du boulevard Bona-Dussault et de la rue du Collège, le 25 mai 2024 entre 10h et 16h et le Conseil autorise un don au montant de 250,\$.
- Le Conseil autorise le directeur général/greffier-trésorier à déposer une demande d'aide financière au programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – Volet Aménagements résilients pour la réalisation du projet de protection des conduites d'eau potable via l'enrochement des berges.
- Le Conseil municipal ne peut donner suite présentement aux griefs #2024-01 et #2024-02.
- Le Conseil donne un avis favorable au Centre de services scolaire de Portneuf concernant son plan triennal 2024-2027 de répartition et de destination de ses immeubles sur le territoire de la ville de Saint-Marc-des-Carières.
- Le Conseil municipal autorise le projet de l'École secondaire de Saint-Marc soit la récupération de la chaleur excédentaire des compresseurs du Centre récréatif Chantal Petitclerc.

Pour plus de détails concernant les procès-verbaux, veuillez vous rendre sur le site internet : www.villestmarc.com



RÈGLEMENT PISCINE

Pour l'installation d'une piscine creusée, hors-terre à paroi rigide ou gonflable ou pour modifier l'emplacement de votre ancienne piscine, vous devez obtenir un permis de la Ville. Il y a des normes à respecter

selon notre règlement de zonage. Vous trouverez de l'information sur notre site internet à la section *CITOYEN- Règlements et politiques municipales*.

TAXES FONCIÈRES 2024



Voici l'échéancier pour vos prochains paiements de taxes:

ÉCHÉANCIER

2e versement: 30 mai

3e versement: 30 juillet

4e versement: 30 sept.

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 14 mai 2024, la Ville de Saint-Marc-des-Carrières a adopté, lors de la séance tenue par son Conseil le même jour, le second projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 312-51-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de remplacer la zone résidentielle de moyenne densité Rb-5 par la nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-13 ».

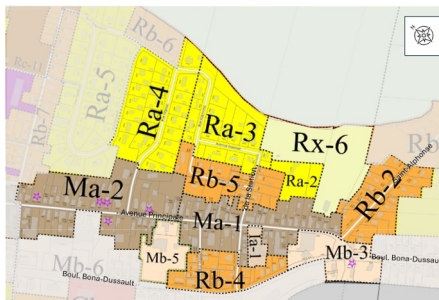
Ce projet de règlement a pour objet principal de créer la nouvelle zone Rc-13 (résidentielle de haute densité) à même la zone d'origine Rb-5 (résidentielle de moyenne densité) ainsi supprimée et d'autoriser un maximum de 4 unités de logement à l'intérieur des résidences de la nouvelle zone Rc-13. Il vise également à ajuster la délimitation entre la zone d'origine Ma-1 (résidentielle et commerciale légère) et la nouvelle zone Rc-13 (résidentielle de haute densité) au niveau des lots 6 569 251 et 6 569 252 du cadastre du Québec.

Une copie du résumé du second projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau de la municipalité situé au 965, boulevard Bona-

Dussault aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h00 à 17 h00, ainsi que le vendredi de 9h à 12h.

Ce projet second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées des zones concernées Rb-5 et Ma-1 et des zones qui leurs sont contiguës, afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les zones d'où peut provenir une demande de participation à un référendum sont les suivantes :
zones concernées : Rb-5 et Ma-1
zones contiguës : Ra-2, Ra-3, Ra-4, Ma-2, Mb-5, Rb-4, Ia-1, Mb-3, Rb-2 et Rx-6



Zones visée

L'illustration de ces zones peut aussi être consultée au bureau de la municipalité aux heures régulières de bureau et à l'endroit précisés précédemment.

Pour être valide, toute demande doit :
indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner

la zone à l'égard de laquelle elle est faite; être reçue au bureau de la mu-

nicipalité (965, boul. Bona Dussault, Saint-Marc-des Carrières) au plus tard le 8^e jour

qui suit la date de parution du présent avis; être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées (morale ou physique) ayant le droit de signer un demande à l'égard de chacune des dispositions du projet de résolution et les modalités d'exercer ce droit peuvent être obtenus au bureau de la municipalité situé au 965, boul. Bona-Dussault aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h00 à 17 h00, ainsi que le vendredi de 9h à 12h.

Toute disposition du second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures régulières de bureau et à l'endroit précisés précédemment.

Donné à Saint-Marc-des-Carrières, ce 15^{ième} jour de mai 2024

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 14 mai 2024, la Ville de Saint-Marc-des-Carrières a adopté, lors de la séance tenue par son Conseil le même jour, le second projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 312-52-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de créer la nouvelle zone résidentielle et commerciale intermédiaire Mb-13 ».

Ce projet de règlement a pour objet principal de créer la nouvelle zone Mb-13 (résidentielle et commerciale intermédiaire) à même la totalité de la zone Rb-11, d'une portion de la zone Pa-4 ainsi que de l'immeuble sis au 1780 boulevard Bona-Dussault et qui est actuellement situé dans la zone Mb-10. Dans la nouvelle zone Mb-13, les usages suivants seraient autorisés : les habitations de faible, moyenne et haute densité comportant un maximum de 24 logements, les commerces légers, certains commerces intermédiaires, certains usages communautaires et récréatifs généralement permis dans les zones mixtes. La nouvelle Mb-13 proposée est approximativement localisée du côté nord du boulevard Bona-Dussault entre les avenues Larochelle et Rochette. Également, ce projet de règlement vise à revoir le positionnement de la limite de la zone Pa-4 (publique-institutionnelle), afin que cette limite coïncide avec la future ligne de terrain séparant le Centre communautaire et culturel de la propriété située au 1780 boulevard Bona-Dussault.

Une copie du résumé du second projet de règlement, incluant la modification envisagée du plan de zonage, peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau de la municipalité situé au 965, boulevard Bona-Dussault aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h00 à 17 h00, ainsi que le vendredi de 9h à 12h.

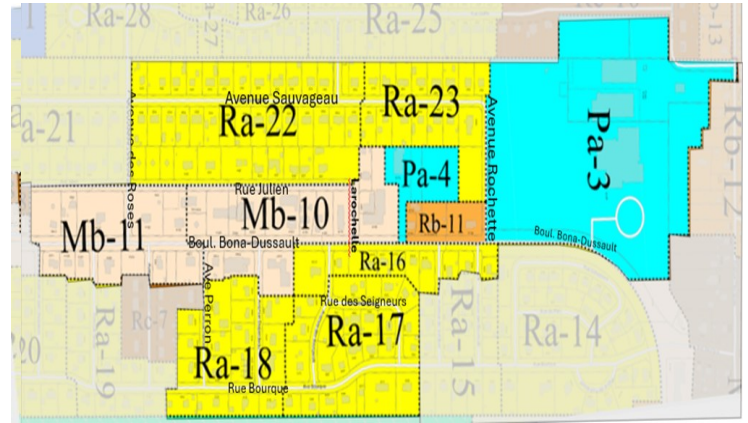
Ce projet second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées des zones concernées Rb-11, Mb-10 et Pa-4 et des zones qui leurs sont contiguës, afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les zones d'où peut provenir une demande de participation à un référendum sont les suivantes :

zones concernées : Rb-11, Mb-10 et Pa-4

zones contiguës : Mb-11, Ra-16, Ra-17, Ra-18, Ra-22, Ra-23, Rb-11 et Pa-3

Zones visées



Pour être valide, toute demande doit :

indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle elle est faite;
être reçue au bureau de la municipalité (965, boul. Bona-Dussault, Saint-Marc-des-Carrières) au plus tard le 8^e jour qui suit la date de parution du présent avis;
être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées (morale ou physique) ayant le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet de résolution et les modalités d'exercer ce droit peuvent être obtenus au bureau de la municipalité situé au 965, boul. Bona-Dussault aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h00 à 17 h00, ainsi que le vendredi de 9h à 12h.

Toute disposition du second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures régulières de bureau et à l'endroit précisés précédemment.

Donné à Saint-Marc-des-Carrières, ce 15^{ième} jour de mai 2024



STYLE DÉCOR & TENDANCE : AU CŒUR DE L'ÉLÉGANCE ET DE L'INNOVATION

Depuis septembre 2013, une entreprise rayonne dans le paysage commercial de Saint-Marc-des-Carières. La boutique Style Décor et Tendance !

Fondée et dirigée par Mme Véronique Matte qui incarne l'excellence et l'engagement dans le domaine de la décoration depuis plus de 25 ans. La boutique Style Décor et Tendance a su conquérir le cœur de sa communauté grâce à son expertise et son service clientèle incomparable.

Témoin de son succès grandissant, la boutique a connu deux agrandissements au fil des ans, une preuve de sa volonté constante de mieux servir ses clients et d'enrichir son offre.

L'une des particularités de Style Décor et Tendance est son service de dessin 3D, une innovation introduite il y a six ans. Grâce à cette technologie de pointe, Véronique et son équipe peuvent matérialiser les

rêves de leurs clients avec une précision remarquable, que ce soit pour des projets résidentiels ou commerciaux.

Réputée pour sa vaste gamme de produits de décoration intérieure, incluant notamment la prestigieuse peinture Benjamin Moore, elle offre des produits de qualité supérieure qui témoignent de son engagement envers l'excellence et le raffinement.

La Ville souhaite à cette entrepreneure passionnée de continuer à repousser les limites de la créativité décorative, enrichissant ainsi le patrimoine esthétique de notre communauté.

NUMÉROS UTILES À RETENIR

- 211 Services sociaux
- 411 Assistance Annuaire
- 511 Services de transports
- 611 services de taxi
- 811 Services de santé non urgents
- 911 Service d'urgence
- 988 Ligne d'aide en cas de crise de suicide

SAVARD
AUDIOPROTHÉSISTES INC.

**VOUS AVEZ
TRAVAILLÉ
DANS
UN MILIEU
BRUYANT ?**

CONSTRUCTION • GARAGE • USINE • ETC.

**Offrez-vous la santé
auditive!**

- Prothèses auditives
- Examen de l'audition
- Protecteurs auditifs
- Réparation et entretien

PRENEZ RENDEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT
418 930-1985

1000, Boul. Bona Dussault,
St-Marc-des-Carières

savardaudio.com

LE CERCLE DE FERMIERES DE ST-MARC-DES-CARRIÈRES

Prochaine réunion: 3 JUIN 2024
Assemblée générale
et élections aux postes suivants:

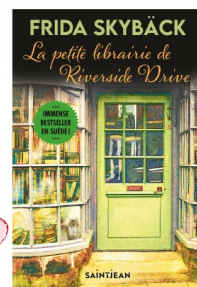
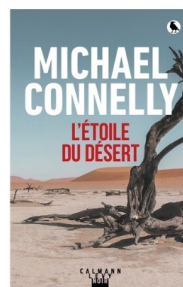
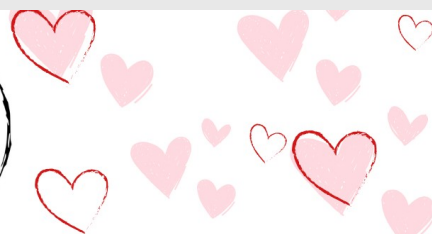
- Vice-présidente
- Conseillère 2
- Secrétaire-trésorière.

Déjeuner des bénévoles à venir



Bibliothèque Municipale

HORAIRE
MARDI de 18h30 à 19h30
JEUDI de 12h30 à 13h30
SAMEDI de 10h00 à 11h30



COÛT ANNUEL D'ADHÉSION BIBLIOTHÈQUE

Individuel et Familiale
418-268-3561 poste 3862

RÉSIDENT	7 \$	10 \$
NON-RÉSIDENT	9 \$	14 \$

CLUB FADOQ

vous invite à ses soirées
Souper-Bingo-Danse

30 mai 2024

Billets en vente:
Sylvie Gauthier 418-268-6471
Fernande Sauvageau 418-268-3154
Louise Barrette 418-872-4521



LE CLUB DE PÉTANQUE DES CARRIÈRES

Invitation à toute la population
qui aime jouer à la pétanque !

Lieu: 321 rue St-Jean

Ligue locale :

Tous les lundis à 19h00

Ligue régionale:

Tous les vendredis et
dimanches à 12h30



FILLES D'ISABELLE DU CERCLE MGR MAURICE ROY #966

Les Filles d'Isabelle du Cercle Mgr Maurice Roy #966 de Saint-Casimir vous invitent cordialement à participer à la messe solennelle des malades "avec l'onction".

Date : dimanche le 9 juin 2024

Heure : 10h00

Lieu : église de Saint-Casimir



Louiselle Soulard, rédactrice et chancelière
Cercle Mgr Maurice Roy #966 de Saint-Casimir.

ETIENNE BOUILLON BÉGIN (SPORTS) 418-268-3862 poste 33
MATHIEU BERGERON (VIE COMMUNAUTAIRE) 418-284-3760

CULTURE ET LOISIRS



VILLE SAINT-MARC DES CARRIÈRES



DES NOUVELLES DU LOCAL DES JEUNES

Nous sommes ravis de vous donner des nouvelles des récentes activités et événements organisés par les intervenantes Mireille, Sonia et Danika du Local des jeunes!



Le 13 avril dernier, nos intervenantes ont organisé un atelier canin passionnant. Les jeunes ont eu l'opportunité d'apprendre et de s'amuser tout en découvrant les joies de la compagnie canine. L'atelier canin a été une expérience enrichissante, et nous envisageons la possibilité d'organiser une autre session en juillet.

Le souper spaghetti du 20 avril dernier a été un grand succès, récoltant près de 900 \$ grâce à la générosité des participants et à la contribution de 250 \$ de Machitech. Un immense merci à tous ceux qui ont participé à cet événement, votre engagement nous permet d'enrichir la vie des jeunes de notre communauté.

À VENIR

Un lave-auto pour soutenir nos jeunes sera organisé le 15 juin prochain. Rejoignez-nous à la caserne de pompiers au 275 rue Gauthier et venez nous encourager! Contribution volontaire.

ORGANISÉ PAR

LOCAL DES JEUNES **le chalet**

Lave-Auto

SAMEDI 15 JUIN 2024

À LA CASERNE DE POMPIERS
275, RUE GAUTHIER, SAINT-MARC

DE 9H00 À 12H30

**ACTIVITÉS
GRATUITES
SUR LE TERRAIN
DE SOCCER**
En cas de pluie les
Activités se dérouleront
dans l'arena

La Fête du VOISINAGE

SAMEDI LE 1^{ER} JUIN 2024

PROGRAMMATION

9h00 à 16h00 **Marché aux puces**
dans les rues de St-Marc

Terrain de soccer

15h30 **Spectacle école de musique**
Jeux de Kermesse
Jeux gonflables

17h00 **Souper Hot-dog gratuit**
Barbe à papa à l'érable gratuite
Animation serveur loufoque

19h00 **Faux feu d'artifice collaboratif**
Allumage feu de joie - guimauves
Chanson autour du feu - guitariste

20h30 **Grand spectacle de feu :**
Trois cracheurs et jongleurs de feu

Bar sur place (\$), administré par les pompiers de St-Marc,
au profit de la dystrophie musculaire.

RAMMSTIME

29 JUIN 2024

SPECTACLE EXTÉRIEUR GRATUIT

Terrain de balle / 1650 boul. Bona-Dussault
Bar sur place, tenu par les pompiers,
au profit de la lutte contre la dystrophie musculaire

RAMMSTIME

JUIN

INSCRIPTION Saison Hâtive



DU 17 AU 28 JUIN 2024

Saint-Marc-
des-Carrières

EXPO 9 AU 11 AOÛT 2024
J-AGRICOLE
DE PORTNEUF

PETITS MANÈGES
JEUX DE FOIRE
PARC DE JEUX GONFLABLES
MINI-FERME - VACHES
SPECTACLES DE CHEVAUX
SPECTACLES MUSICAUX
ARTISANS - FOOD TRUCKS
KIOSQUES COMMERCIAUX
ET PLUS ENCORE!

EXPOAGRICOLEPORTNEUF.COM

Québec

Desjardins
Entreprises

LAFRENIÈRE
TRACTEURS

Saint-Marc-
des-Carrières

75
GRAYMONT

Vincent
CARON
Député de Portneuf



PROGRAMMATION

salle
CLAUDA
ÉBACHER

**RODAGE
DE NOUVELLES
AFFAIRES**
FRANÇOIS
BELLEFEUILLE

**FRANCOIS
BELLEFEUILLE**
28 SEPT 2024
20H00
34\$

**JOSÉ
GAUDET**
*Y'st'ait
temps!*

**JOSÉ
GAUDET**
7 JUIN 2024
20H00
48\$

**BILLY
TELLIER**
— PAS ENCORE RODÉ —

**BILLY
TELLIER**
11 OCT 2024
20H00
37\$

**STÉPHANE
FALLU**
EN RODAGE
DE SON NOUVEAU SPECTACLE

**STÉPHANE
FALLU**
25 OCT 2024
20H00
38\$

**MARTIN
VACHON**
**Ahh
Caramel...**
NOUVEAU SPECTACLE

**MARTIN
VACHON**
14 SEPT 2024
20H00
37\$

**FRANÇOIS
MASSICOTTE**
8.0!

**FRANÇOIS
MASSICOTTE**
8 NOV 2024
20H00
39\$

Chiendent
PAR MEGAN BROUILLARD
EN RODAGE

**MEGAN
BROUILLARD**
21 SEPT 2024
20H00
28\$

**MAXIM
MARTIN**
1^{er} SPECTACLE
EN RODAGE

**MAXIM
MARTIN**
23 NOV 2024
20H00
40\$